Euvre libre

(Redirigé depuis Contenu libre)



Logo œuvres culturelles libres

Une œuvre libre, ou contenu libre, est une œuvre de l'esprit dont la diffusion et la modification sont libres. Ces œuvres sont notamment des *images*, des *textes*, de la *musique* et des *logiciels* dont chacun peut distribuer autant de copies qu'il le souhaite, et aussi les modifier pour les améliorer. La notion d'œuvre libre assure donc la *liberté* d'expression seulement dans la mesure où elle permet la liberté de diffusion et de modification des informations contenues dans les œuvres et le cas échéant, la commercialisation.

Les droits sont accordés par les auteurs dans une licence associée au document dite licence libre ou licence ouverte (ces dernières étant également souvent appelées licence de libre diffusion, abrégé LLD) en fonctions des droits cédés. Ces libertés de l'utilisateur vis-à-vis des œuvres (usage, étude, modification, diffusion) sont souvent associées à des obligations (citer l'auteur original, maintenir la licence originale) ou des restrictions (pas d'usage commercial, interdiction de certains médias) choisies par l'auteur.

Il existe différentes licences qui proposent éventuellement différentes options permettant aux auteurs de choisir le type d'utilisation de leur travail qu'ils souhaitent ou non autoriser, par exemple parmi les licences *Creative Commons*.

La notion d'œuvre libre est apparue à la suite de celle de *logiciel libre* et en constitue une *extension*. Les œuvres sous licence libre découlent directement des mêmes principes que ceux instaurés par le logiciel libre. En revanche les œuvres sous *licence ouverte* constituent un *schisme* par rapport à l'idée originale de licence libre. En effet l'idée originale derrière le concept de logiciel libre était de rendre indépendantes les personnes jouissant d'une œuvre de la volonté des détenteurs des droits sur cette œuvre. Dans les licences ouvertes, l'objectif est autre, ce qui se traduit notamment par les différences suivantes :

- ne pas inclure le droit de modifier l'œuvre ;
- pouvoir exclure également l'utilisation commerciale.

En revanche, le droit de redistribution est unanimement considéré comme discriminant aussi bien pour les œuvres sous licence dites libre que sous licence dites ouverte. Cette proximité dans le vocabulaire et les méthodes porte largement à confusion, et entraîne de nombreux débats houleux sur « la liberté du mot libre ». Ainsi on ne parlera de *logiciel libre* que pour des logiciels sous licence libre, mais il est courant de voir utilisée l'expression *musique libre* pour des œuvres musicales sous une licence ouverte mais pas libre.

Exemples

- En matière informatique :
 - La Licence de documentation libre GNU (de l'anglais GNU Free Documentation License, abrégée GFDL), conçue pour la documentation des logiciels libres, et dont l'utilisation est ensuite plus large;
- En matière artistique : musique libre, images...
 - la Licence Art Libre;
 - la licence Against DRM 2.0;
- Licences adaptables
 - Ces licences sont libres ou ouvertes en fonction des options choisies
 - Les licences *Creative Commons* offrent ainsi un jeu d'ajout d'options permettant d'autoriser ou d'interdire une de ces quatre options :
 - Attribution (paternité de l'auteur initial) : choix obligatoire en droit français
 - Non Commercial (interdiction de faire usage de l'œuvre dans un contexte commercial)
 - No derivative works (interdiction de modifier ou d'intégrer tout ou partie dans une œuvre composite (sampling impossible))
 - *Share alike* (obligation de rediffuser sous la même licence).
 - La Licence Libre « penserpouragir » offre deux options : « document de point de vue » avec laquelle on ne déforme pas la parole de l'auteur et « document de référence » avec laquelle on peut mettre à jour des données et des informations.

 L'utilisation commerciale du document est limitée et les travaux dérivés sont autorisés s'ils sont republiés avec une 'licence compatible'. Ici, les deux licences sont ouvertes mais aucune n'est libre.

Exemples historiques

 L'Homme qui plantait des arbres, 1953 : « J'ai donné mes droits gratuitement pour toutes les reproductions. » Lettre que Jean Giono écrivit au Conservateur des Eaux et Forêts de Digne, Monsieur Valdeyron, en 1957, au sujet de cette nouvelle.

Autres développements

La mouvance *altermondialiste* s'est retrouvée dans certaines valeurs véhiculées par la notion d'œuvre libre et cherche à promouvoir des licences politiquement plus compatibles avec les idéaux de biens communs, de non-marchandisation des ressources, tant matérielles qu'intellectuelles.

La notion récente de *création équitable* tente quant à elle d'étendre ces concepts à l'*économie* de la création.

En matière économique, le *Wall Street Journal* lui-même a consacré un article^[1] au *modèle économique* des contenus libres et son avenir probablement pérenne dans le contexte de la baisse généralisée des coûts informatiques (février 2009).

Notes et références

1. http://online.wsj.com/article/SB123335678420235003.html

Voir aussi

Articles connexes

- Culture libre
- Licence ouverte
- Copyleft
- Domaine public
- Framasoft
- Logiciel libre
- Ressources éducatives libres
- Wikiversité
- Wikimedia Commons
- Droit d'auteur

Liens externes

- (fr.) Culture Libre : collection d'œuvres sous licence art libre
- (en) *Opencode*: Consortium pour des recherches et de la documentation libre (en anglais)
- (en) Open Content for Education

Images sous licences libres

- (en) DCNature: images sous licences CC by
- (en) FreePhotoBank: images sous CC by
- Images sous CC by sur Flickr
- Images sous CC by-sa sur Flickr
- Images sous CC by sur OpenPhoto.net
- Images sous CC by-sa sur OpenPhoto.net
- Images sous licence art libre



Portail de l'informatique



Portail des logiciels libres

Ce document provient de « http://fr.wikipedia.org /w/index.php?title=Œuvre_libre&oldid=101629024 ». Catégories :

- Œuvre libre
- Logiciel libre

Catégories cachées :

- Portail:Informatique/Articles liés
- Portail:Logiciels libres/Articles liés
- Portail:Logiciel/Articles liés